

NIYODUSENGA J.M.Vianney

Kigali, le 27/8/1993

C/O MIJEUMA

B.P.1044 KIGALI

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Associatif
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Référence faite à ma lettre du 14/9/1992 transmettant le document de l'Encadrement de la Jeunesse non scolarisée Urbaine et rurale : cas de la Commune KIBARI, situation, problèmes et Perspectives aux Bourgmestres des Communes de la Préfecture de BYUMBA, dont copie vous est réservée. J'ai l'honneur de solliciter auprès de votre haute personnalité de bien vouloir communiquer les critiques formulées sur ledit document.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, il serait intéressant d'appuyer des initiatives dans le cadre de la recherche des solutions aux problèmes des Jeunes de notre pays.

Comptant sur votre bonne compréhension et volonté de promouvoir la recherche dans le MIJEUMA.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

C.P.I. à:

-Monsieur le Préfet de
Préfecture BYUMBA

NIYODUSENGA J.M.Vianney

NIYODUSENGA J.M.Vianney

Kigali, le 27/8/1993

C/O MIJEUMA

B.P.1044 KIGALI

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Associatif
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Référence faite à ma lettre du 14/9/1992 transmettant le document: De l'Encadrement de la Jeunesse non scolarisée Urbaine et rurale : cas de la Commune KIBARI, situation, problèmes et Perspectives aux Bourgmestres des Communes de la Préfecture de BYUMBA, dont copie vous est réservée. J'ai l'honneur de solliciter auprès de votre haute personnalité de bien vouloir communiquer les critiques formulées sur ledit document.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, il serait intéressant d'apuyer des initiatives dans le cadre de la recherche des solutions aux problèmes des Jeunes de notre pays.

Comptant sur votre bonne compréhension et volonté de promouvoir la recherche dans le MIJEUMA.

Veillez agréés, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

C.P.I. à:

-Monsieur le Préfet de
Préfecture BYUMBA

NIYODUSENGA J.M.Vianney

Niyoosereeta g.m.v
clo Niyeuna

Kl 27.08.83.

BoP 1044 Kpl.

Monsieur le Ministre de
la Jeunesse et de Mouvement
Associatif.
KUAL.

Référence faite à ^{me} la lettre
du 14/09/1982 transmettant le document : De l'encadrement de
la jeunesse non sectarisée : Urbaine et rurale; cas de
la commune KISSAKI; situation, problèmes et perspectives;
j'ai l'honneur aux bourgmestres des communes de
la préfecture de BYUNDA, j'ai l'honneur de vous
donner dont copie vous est réservée. J'ai l'honneur
de solliciter auprès de votre haute personnalité de bien vouloir ~~me~~ communiquer
les critiques formulées sur le dit document.

Par ailleurs, dans la mesure
du possible, il serait intéressant d'appuyer des
initiatives dans le cadre de la recherche des solutions
aux problèmes des jeunes de notre pays.

Comptant sur votre ~~bonne~~ compréhension
et volonté de promouvoir la recherche dans le
Niyeuna

Je vous prie d'agréer, Monsieur le
Ministre, l'expression de ma très haute
considération.

Niyoosereeta g.m.v

CE - Préfet BYUNDA